

CONVENTION DE STAGE

Réf N° : ESTIN/202..

Ecole Supérieure en Sciences et Technologies de l'Informatique et du Numérique de Bejaia,
Adresse : Campus Amizour, RN 75, Amizour, Bejaia, Algérie
Représentée par : M. le Directeur
Tel/mail: 034 82 49 16
E-mail : contact@estin.dz

ENTRE

ET

Etablissement d'accueil :

Adresse :

Représenté par :

Tél/ Fax :

Mail :

Données Relatives à l'Étudiant

Nom et Prénom :

Département :

Niveau d'étude :

Spécialité :

N° d'Immatriculation:; N° de Sécurité Sociale :

Tél :

Email :

Diplôme préparé :

Thème du stage :

Encadrant (Ecole ESTIN-Bejaia) :

Encadrant (Etablissement d'accueil):

Durée du stage :

Date de début du stage : Date de fin de stage :

Pour l'Ecole ESTIN-Bejaia

Encadrant

Co-Encadrant

Pour l'Etablissement d'accueil

Fait à Amizour, le :

Fait à Le :



Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du stage

La présente convention a pour objet de définir les conditions de prise en charge des étudiants de l'École Supérieure en Sciences et Technologies de l'Informatique et du Numérique (ESTIN-Bejaia) au sein de l'établissement d'accueil :, pour la réalisation d'un projet de fin d'étude. Chaque étudiant élaborera un mémoire du projet de fin de formation. Le nom de l'étudiant, la durée, les départements concernés au sein de l'établissement d'accueil, ainsi que le personnel d'encadrement, sont précisés dans la partie réservée aux données relatives à l'étudiant.

Article 2 : Convention de Partenariat avec l'Établissement d'Accueil

Tout stage effectué dans un établissement étranger doit être encadré par une convention de partenariat préalablement établie entre l'École ESTIN-Bejaia et l'établissement d'accueil. La convention de partenariat précise le rôle des deux établissements, les droits et devoirs de l'étudiant dans le cadre de son séjour à l'étranger. Sans cette convention signée, aucun stage à l'étranger ne pourra être validé dans le cursus de formation de l'étudiant.

Article 3 : But du Stage

Le stage a pour objectif de permettre à l'étudiant de mettre en pratique les connaissances théoriques et techniques acquises durant sa formation à l'École ESTIN-Bejaia. Il vise à développer ses compétences professionnelles en environnement réel en l'impliquant activement dans les projets de l'établissement d'accueil. L'étudiant devra, dans ce cadre, réaliser un projet informatique complexe répondant à un besoin concret de l'établissement d'accueil. L'organisation du stage est convenue entre le responsable de l'établissement d'accueil et le responsable de l'École ESTIN-Bejaia.

Article 4 : Statut de l'étudiant

Pendant la période du stage, l'étudiant conserve son statut d'étudiant à l'École ESTIN-Bejaia. Il peut participer à des activités pédagogiques liées à sa formation après en avoir informé son encadrant au sein de l'établissement d'accueil.

Article 5 : Encadrement du Stage

Chaque projet de fin d'étude bénéficiera d'un double encadrement :

- Un co-encadrant académique désigné par l'École ESTIN-Bejaia, qui assurera le suivi pédagogique du stage.
- Un co-encadrant désigné par l'établissement d'accueil, chargé de superviser le travail au quotidien.

Le co-encadrant de l'École ESTIN pourra participer aux réunions d'encadrement via des moyens de communication en ligne, facilitant un suivi coordonné du travail de l'étudiant.

Article 6 : Règlement et Vie dans l'Établissement d'Accueil

Pendant son séjour, l'étudiant est soumis aux droits et obligations du règlement intérieur de l'établissement d'accueil, incluant la discipline, les horaires de travail, les règles de sécurité, et la confidentialité des informations partagées. En cas de manquement aux règles, l'établissement d'accueil pourra mettre fin au stage après avoir informé le responsable pédagogique de l'École ESTIN-Bejaia.

Article 7: Protection Social de l'Étudiant

Dans le cas d'un stage à l'étranger, l'étudiant doit souscrire une assurance complémentaire couvrant les soins et les risques spécifiques à son séjour à l'étranger.

Article 8 : Prise en Charge du Séjour et Avantages en Nature

L'établissement d'accueil peut accorder des avantages en nature ou une gratification supplémentaire au stagiaire, selon ses propres règles et politiques.

Dans le cas d'un stage à l'étranger, l'établissement d'accueil s'engage à assurer la prise en charge du séjour de l'étudiant stagiaire, sous forme d'indemnité de subsistance ou d'autre forme.

Article 9: Propriété des Résultats, Confidentialité, et Publications

Les résultats du travail réalisé par l'étudiant durant le stage sont la propriété conjointe de l'École ESTIN-Bejaia et de l'établissement d'accueil. Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport que l'étudiant doit remettre au responsable pédagogique de l'École ESTIN-Bejaia, après l'avoir présenté au co-encadrant de l'établissement d'accueil. Ce rapport peut rester confidentiel en cas de nécessité de protéger des informations sensibles, mais il sera accessible aux enseignants de l'École ESTIN-Bejaia pour évaluation pédagogique.

En cas de publication des résultats du travail, les deux établissements (École ESTIN-Bejaia et établissement d'accueil) doivent être mentionnés, et les deux co-encadrants (de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil) figureront comme co-auteurs avec leurs affiliations respectives.

Article 10: Engagement et continuité du projet

L'étudiant, par la signature de cette convention, s'engage irrévocablement pour toute la durée du stage. Tout abandon unilatéral du stage pour en effectuer un autre entraînera la non autorisation pour soutenir un autre projet de fin d'études durant la même année universitaire et une mention dans le dossier académique de l'étudiant.